



15ème législature

Question N° : 40087	De Mme Myriane Houplain (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Enseignement supérieur, recherche et innovation		Ministère attributaire > Enseignement supérieur et recherche
Rubrique > enseignement supérieur	Tête d'analyse >Nouvelles filières PASS et LAS	Analyse > Nouvelles filières PASS et LAS.
Question publiée au JO le : 13/07/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Myriane Houplain attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur les nouvelles filières PASS et LAS. En septembre 2018, le Président de la République avait annoncé sa volonté de mettre fin à la première année commune aux études de santé (PACES). Cela a donné naissance pour la rentrée 2020 aux parcours d'accès santé spécifique (PASS) ainsi qu'aux licences avec accès santé (LAS), permettant une double candidature sans redoublement, l'ancien système contraignant les étudiants ayant échoué au concours d'accès à la deuxième année à repartir de zéro. En pratique, cette réforme suscite beaucoup d'inquiétudes et d'incompréhensions parmi les étudiants en médecine. Considérée par ces derniers comme insuffisamment préparée, la réforme a eu pour conséquence d'accroître les difficultés et parfois les inégalités, chaque université ayant aménagé sa propre répartition des places entre les deux nouvelles filières PASS et LAS, sans compter les chevauchements dans les horaires, les cours en vidéos difficilement disponibles ou encore le trop faible nombre de places réservées pour la deuxième année. Cette série de dysfonctionnements a pénalisé nombre d'étudiants déjà fragilisés par les conséquences de la crise sanitaire. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux de la situation ainsi que de lui indiquer les mesures qui peuvent être prises afin de clarifier l'application de cette réforme et garantir aux étudiants des filières PASS et LAS de véritables conditions de réussite de leur cursus.